

République Française
Département du Bas-Rhin
COMMUNE D'INNENHEIM - 67880

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 04 mars 2025

Séance ordinaire du **04 mars 2025** - 20 h 30 - Salle du Conseil - Mairie

Nombre de conseillers : Sous la présidence de M. JULLY Jean-Claude, Maire
En fonction : 15 Secrétaire de séance : M. MOSCHLER Vincent
Présents : 13
Absents : 02 Date de convocation : 25 février 2025
Nombre de procuration(s) : 0

Membres présents : Mrs et Mmes BENTZ Hervé - DEMARE Alain - FREYD Damien - LESNIAK Laurence
MOSCHLER Vincent - OFFENBURGER Céline - RIEUX Dominique - ROSFELDER Dominique - SAETTEL
Christiane - SCHOSSELER Daniel - TANGHE Marielle - URBAN Denis

Absent(s) excusé(s) : Mmes GRAUFEL Mélanie et MOSCHLER Isabelle

3. FINANCES

3A/ Approbation du Compte Financier Unique 2024

Le Compte Financier Unique (CFU) est un document budgétaire et comptable commun à l'ordonnateur et au comptable public, qui vient se substituer au compte administratif anciennement produit par l'ordonnateur et au compte de gestion établi par le comptable public.

La Commune d'Innenheim a été retenue comme collectivité expérimentatrice de ce document depuis 2022 ; l'ensemble des collectivités étant tenu de l'adopter en 2026. Le budget annexe du lotissement Im Gaensbuehl créé en 2024 étant rattaché au budget principal de la commune, il suit les mêmes règles (M57 et CFU).

Le CFU vise à renforcer la qualité et la fiabilité des comptes publics locaux et à fournir une information plus simple et plus lisible que les comptes administratifs et comptes de gestion.

Les modalités d'adoption du CFU sont similaires à celles en vigueur pour le compte administratif. Conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le Conseil Municipal élit son président.

En conséquence, M. le Maire se retire.

3A1- Budget Principal

BALANCE GENERALE - EXERCICE 2024

Montants réels et d'ordres (avec les articles 001 et 002)

Investissement	Budget Primitif	R.A.R 2023	DM	Reports 2023	Total des prévisions	Réalisations 2024
Dépenses	389 048.37	264 100.00	500.00	9 451.63	663 100.00	460 270.18
Recettes	662 600.00	0.00	500.00		663 100.00	393 798.81
Excédent	273 551.63					
Déficit		264 100.00		9 451.63		
						- 66 471.37

Fonctionnement	Budget Primitif	R.A.R 2023	DM	Reports 2023	Total des prévisions	Réalisations 2024
Dépenses	1 018 000.00				1 018 000.00	726 080.67
Recettes	980 572.64			37 427.36	1 018 000.00	1 023 339.41
Excédent				37 427.36		
Déficit	37 427.36					
Résultat de fonctionnement 2024						+ 297 258.78

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : - 66 471.37
Fonctionnement : + 297 258.78
Résultat global : + 230 787.37

Ces résultats seront repris au budget de l'exercice 2025.

Le Conseil Municipal, sous la présidence de M. Hervé BENTZ, 1^{er} adjoint, après délibération, et après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice 2024, délibère sur le Compte Financier Unique de 2024 pour le budget principal de la Commune d'Innenheim :

- VU la délibération du Conseil Municipal du 12 octobre 2021 décidant d'expérimenter le Compte Financier Unique (CFU) à partir 1^{er} janvier 2022 ;
- VU l'avis favorable de la Direction Régionale des Finances Publiques du Grand Est et du Bas-Rhin en date du 09 septembre 2021 ;
- VU la délibération du Conseil Municipal du 09 avril 2024 approuvant le budget primitif de l'exercice 2024 ;
- VU la décision du Maire n° 08 / 2024 procédant à des virements de crédits de chapitre à chapitre en vertu de la délibération du 09 avril 2024 sur la fongibilité des crédits ;
- VU le Compte Financier Unique 2024 détaillé présenté aux membres du Conseil Municipal ;
- Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;
- Considérant que le CFU établit une parité des comptes entre l'ordonnateur (la Commune d'Innenheim) et le comptable (le Service de Gestion Comptable d'Erstein) ;
- Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;
- **APPROUVE** le Compte Financier Unique 2024 du budget principal de la Commune d'Innenheim.

Délibération approuvée par 12 voix pour.

Le secrétaire de séance,
M. MOSCHLER Vincent



Délibération certifiée conforme.
Innenheim, le 17 mars 2025.
L'Adjoint au Maire,
M. Hervé BENTZ.

H. B. - S

